

N° 77/77 - ELECTION D'UN DELEGUE SUPPLEMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire expose que la Commission "TRANSPORTS ET CANTINE" du Conseil Municipal n'est pas représentée au Conseil d'Administration de la caisse des Ecoles chargée de la gestion de la Cantine scolaire.

Le Conseil Municipal élit à l'unanimité Monsieur Jean CHYNECK, Conseiller Municipal, en qualité de cinquième Membre le représentant au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles.